

L'autorisation de mise en service de la cuve de l'EPR de Flamanville mise en consultation publique

1er septembre 2018

L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) soumet à la consultation du public, entre le 3 et le 24 septembre 2018, sur son site Internet, un projet de décision autorisant la mise en service et l'utilisation de la cuve du réacteur EPR de Flamanville, a-t-elle annoncé vendredi 31 août [dans un communiqué](#).



Après avoir rendu, en 2017, un avis sur l'anomalie de la composition chimique de l'acier du couvercle et du fond de la cuve, l'ASN a poursuivi l'évaluation d'ensemble de la cuve. Sur cette base, l'ASN a établi un projet de décision autorisant la mise en service et l'utilisation de cet équipement, à condition que le couvercle de la cuve soit changé avant le 31 décembre 2024 et que des contrôles réguliers soient réalisés sur le fond de cuve.

Areva NP a mis en évidence fin 2014 une anomalie de la composition chimique de l'acier du couvercle et du fond de la cuve du réacteur EPR de Flamanville, pouvant réduire sa capacité à résister à la propagation d'une fissure. Areva NP a lancé un programme d'essais afin de justifier que la résistance mécanique de l'acier est suffisante dans toutes les situations de fonctionnement, y compris accidentelles.

- **Source** : [Autorité de sûreté nucléaire \(ASN\)](#)

Lire aussi : [L'Autorité de sûreté nucléaire valide l'EPR de Flamanville malgré ses défauts](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/L-autorisation-de-mise-en-service-de-la-cuve-de-l-EPR-de-Flamanville-mise-en>